Le Canada devrait-il contrôler les exportations de produits militaires ou à double usage vers les États-Unis?

Toute tentative d'imposer des contrôles sur les exportations de matériel militaire du Canada vers les États-Unis irait à contre-courant de leurs rapports bilatéraux en matière de défense. Depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale, en effet, les deux pays collaborent étroitement dans le domaine de la défense, notamment en ce qui concerne de nombreux aspects de la production de matériel militaire.

Dans le cadre de ces relations, de nombreuses compagnies qui fabriquent des produits militaires contrôlés sont implantées tant aux États-Unis qu'au Canada. L'arrangement réciproque de production de matériel de défense a permis à ces compagnies et à d'autres entreprises canadiennes d'importer et d'exporter plusieurs composants sans licences ou permis. Les produits circulent assez facilement entre les usines des deux pays, ce qui crée des emplois et des débouchés.

Grâce à ces relations étroites, les compagnies canadiennes sont très compétitives lorsqu'elles soumissionnent des contrats du gouvernement américain. L'imposition de contrôles visant ces exportations aurait simplement pour effet de mener à la relocalisation de cette production aux États-Unis ou au remplacement des fournisseurs canadiens par ceux d'autres pays. Elle entraînerait ainsi des pertes d'emploi au Canada sans pour autant améliorer la paix et la sécurité mondiales.

Les États-Unis ont un régime complet et efficace de licences et de contrôles. Les divergences qui existent entre les politiques canadiennes et américaines à cet égard touchent essentiellement divers aspects de procédure.